

# BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences est fait pour vous si vous souhaitez :

- ✓ Faire le point sur vos compétences et motivations
- ✓ Explorer de nouvelles perspectives professionnelles
- ✓ Réfléchir à un projet de reconversion
- ✓ Prendre un temps pour vous



Le Bilan de compétences est un dispositif qui a pour objectif de vous aider à définir votre projet professionnel, votre évolution de carrière ou un projet de formation en analysant vos compétences professionnelles et personnelles, aptitudes et motivations.

## CONDITIONS D'ACCÈS

- ✓ Ouvert à tous, pas de prérequis

L'ADPS s'adapte et répond à vos besoins particuliers aussi bien en terme d'équipement, de matériel, d'outils, de méthodes.



 Sur demande, contactez-nous

 Sur demande, contactez-nous

## Plus d'informations :

04.51.11.00.26 - [contact@adps-formation.com](mailto:contact@adps-formation.com)



En 3 étapes, sur une durée de 3 mois

### **1. Phase préliminaire**

Analyse votre demande et vos besoins, définition du déroulement de votre bilan, des moyens adaptés à votre situation et à vos besoins, analyse de votre parcours personnel et professionnel

### **2. Phase d'investigation**

Pour construire votre projet professionnel et vous permettre d'explorer des alternatives, à l'aide d'entretiens, de questionnaires et d'enquêtes : analyse de vos compétences, identification de vos centres d'intérêts, de vos valeurs professionnelles, préparation de votre projet professionnel, confrontation aux réalités socio-économiques

### **3. Phase de conclusion**

Résultats détaillés de la phase d'investigation, recensement des conditions et des moyens favorisant la réalisation de votre projet, conception de votre plan d'action, remise du document de synthèse à usage social. Entretien de suivi à 6 mois pour faire le point

**Modalités :** 9 rdv de 2 heures en face à face avec le consultant (entretiens, questionnaires, mises en situation + 3 temps de travaux pratiques (recherches, enquêtes sur le terrain)

#### **Possibilité de financements**

- Formation professionnelle continue (OPCO)
- Financement France Travail
- Financement personnel
- CPF (Code d'éligibilité : 202)
- Autres : nous contacter



#### **Conditions financières**

- Le tarif pour un bilan de compétences est de 1800€
- Facturation selon la convention ou le contrat de formation qui vous lie à l'ADPS

#### **Votre référente**

**Lorène VIDAL**

